



Le rapport de l'individu aux structures sociales se transforme, dans le sens de l'autonomie grandissante de l'individu.

La prégnance de l'individualisme contribue (avec d'autres facteurs) à l'individualisation à tous les niveaux de la vie sociale : individualisation des valeurs, des croyances, des pratiques. Formidable conquête de l'homme moderne, cet individualisme est aussi destructeur pour une partie importante de la population, quand l'affaiblissement des cadres sociaux producteurs de sens et de protection se combine avec la précarisation des conditions de vie.

La tendance à la fragmentation du social est aussi liée au fait que les différences entre groupes sociaux sont plus nuancées qu'il y a quelques décennies.

L'identification aux classes sociales est moindre. Selon les circonstances, d'autres critères d'appartenance définissent les positions, les comportements et les formes de solidarité. Cette fragmentation rend le jeu des inégalités moins visible. Elles tendent pourtant à se renforcer.

en raison de la sédentarisation de l'immigration, la France est de plus en plus multiculturelle et pluriconfessionnelle. Cette évolution, qui renforce encore la tendance à la fragmentation, est porteuse de tensions.

**Souci de soi et santé :
la recherche de bien-être**

Les Français sont de plus en plus sensibles à leur santé, la considèrent à la fois comme une valeur, un droit, un idéal (rester à l'optimum de ses capacités) et consultent de plus en plus (7,3 consultations par an en 2002 contre 3,2 en 1970). La santé ne se définit plus comme l'absence de maladie mais de plus en plus comme le bien-être physique et psychique.

Le bien-être est synonyme d'équilibre et d'épanouissement personnel, d'harmonie entre le corps et l'esprit. Sa recherche suscite une offre pléthorique de produits à la croisée des secteurs de la santé, de la beauté, de l'alimentation et de l'habillement. L'importance accordée au corps et à l'apparence ne visent pas seulement à améliorer l'image que l'on cherche à donner de soi mais aussi à se sentir en accord avec soi-même.

Le fantasme du corps remanié ou reconstruit selon son propre désir est de plus en plus prégnant, particulièrement visible dans les domaines de l'art contemporain et de la publicité.

Paradoxalement, le corps tel qu'il est vraiment suscite haine et dégoût (hantise des imperfections, de la dégénérescence, des rides...). Autre paradoxe, la condamnation croissante de ce qui attende à l'intégrité du corps ou participe de son mépris (harcèlement, excision, viol...) est corrélée à une libération continue concernant le sexe montré : la publicité par exemple est influencée par l'univers de l'érotisme voire de la pornographie.



Le monde de la publicité ne se contente pas de « refléter » l'évolution des codes de représentation du corps féminin : il contribue à les transformer

Quand les dynamiques d'individualisation se retournent contre l'individu

L'autonomie croissante de l'individu par rapport aux groupes où il inscrit son existence est une conquête historique. Mais son prix est une plus grande vulnérabilité et une imposition de nouvelles contraintes. Elles frappent en premier lieu les moins dotés en ressources.

L'individu au centre de la société

L'individualisme est plus que jamais une valeur centrale

L'individualisme est une valeur centrale. Elle fait de l'individu la valeur sociale suprême, là où dans les sociétés traditionnelles la société est la valeur suprême (Dumont 1983). Ce primat accordé à l'individu est issu de sa progressive émancipation, depuis le milieu du 17ème siècle, par rapport à des totalités (communautés, églises, nations...). Poser que l'individu est à la base de la société est une révolution dans la manière dont la société s'apparaît à elle-même. « Désormais, l'individu est premier par rapport au groupe dans toutes les structures sociales » (Mendras 2002). Les conséquences sont considérables : réorganisation des institutions autour de l'individu, production normative privilégiant le droit de la personne, développement de conceptions beaucoup plus fragmentées des idéaux collectifs.

L'individualisme recouvre trois composantes : la recherche d'autonomie personnelle, l'importance de la vie privée et le souci de soi ou d'épanouissement. Depuis les années 1960, chacune de ces composantes s'est renforcée. Cela s'accompagne de la progression du libéralisme des mœurs (idée que chaque individu peut choisir librement sa manière de vivre indépendamment des conventions morales et religieuses) et de la tolérance par rapport aux comportements différents du sien. L'individualisme croît aussi à mesure que

s'affaiblissent les ensembles (classes, entreprises, syndicats, partis, églises, communautés, familles...) sur lesquels reposait la capacité des personnes à s'inscrire dans des perspectives collectives.

L'individualisation comme mode de vie

L'individualisation est une norme sociale diffuse qui nous invite à agir au nom de nous-même, à choisir notre manière d'agir et de penser, ou encore amène à adapter une situation à l'individu. Elle se développe à tous les niveaux de la vie sociale. C'est par exemple

- l'individualisation des pratiques religieuses (77% des Français sont d'accord avec l'idée que « de nos jours, chacun doit définir lui-même sa religion, indépendamment des Eglises » : Le Monde/La Vie/CSA mars 2003),
- l'individualisation de la morale : les individus veulent juger en fonction des cas concrets et non selon des lignes directrices intangibles (Bréchon 2002),
- l'individualisation grandissante des temps sociaux liée aussi à la déréglementation des horaires induite par la flexibilité et la réduction du temps de travail,
- l'individualisation des soins, des conditions de travail, des peines prononcées par les tribunaux, de la consommation, de la pédagogie...

La société d'individus, mythes et réalités

L'individu contemporain veut faire ses propres choix

Les modèles normatifs ont perdu de leur force. L'individu est de plus en plus en situation de faire des choix, expression de son autonomie croissante : choix du conjoint, du moment de faire des enfants, de leur école, des relations de sociabilité, des musiques que l'on écoute, de ce que l'on mange, de sa manière de s'habiller (Beck 1998, Kaufmann 2004).

Les comportements individuels sont moins déterminés qu'auparavant par les appartenances de classes. Le fait que tout individu est membre de plusieurs groupes et institutions dans le cadre de ses différentes sphères d'activité lui offre une « liberté de manœuvre », une variété de stratégies et de modes d'identification.

Le contexte d'individualisation vulnérabilise les plus faibles

Mais l'extension des choix concerne essentiellement ceux qui ont déjà le plus de ressources (capital scolaire, culturel, économique). Que penser de la rhétorique de l'individu libre de choisir sa vie quand on connaît la difficulté

des ménages modestes à se loger, ou la situation des travailleurs en situation de précarité ? Ceux qui manquent des ressources nécessaires pour faire face au changement vivent celui-ci comme un risque. La figure d'une société entièrement régie sur le mode du choix individuel se révèle un mythe et une forme d'utopie.

Elle converge vers une idéologie à dominante « libérale » (liée à la promotion de l'individualisme, de l'autonomie, du choix, de la prise de risque, de la compétition) et sert une forme de capitalisme dite « opportuniste », plus inégalitaire que le « capitalisme organisé » des années 1945-1975, plus méritocratique, peut-être plus « exaltant » pour ceux qui peuvent en saisir les avantages, plus insécurisant pour chacun car ne garantissant aucune position (Jacquemain 2002). Si les solidarités et les protections collectives font défaut, l'individualisme est clairement négatif dans ses effets pour les catégories sociales les plus fragiles, en affaiblissant les protections et précarisant l'emploi. Les individus « *subissent individuellement les contraintes collectives, ce qui est beaucoup plus difficile à vivre que lorsque l'on est soutenu par des solidarités et des protections collectives* » (Castel 2003).

Controverse : la fin d'un monde commun ?

L'individualisme entraîne un affaiblissement des représentations partagées qui donnent à chacun sa place dans une société donnée. La perte de référents symboliques collectifs ou « dé-symbolisation » pourrait expliquer le caractère particulièrement anxiogène de la violence contemporaine et de l'incivilité en particulier : « *elles font peur car elles traduisent la perte d'un monde commun* » (Guillebaud 2003).

L'hypothèse de « l'individu libre » reste mal étayée

Le courant de pensée qui développe la thèse de l'individu libre de choisir, parfois appelé « post-moderne », est associé aux travaux de Jean-François Lyotard, Jean Baudrillard, Ulrich Beck, Anthony Giddens et en France de Michel Maffessoli, Gilles Lipovetski, Jean-Claude Kaufmann, Gérard Mermet, Sociovision...

Certains de ces auteurs ont dressé, au début des années 1980, le portrait de l'individu centré sur la satisfaction immédiate de ses désirs, le présent, la recherche d'émotions partagées, l'excès. Au cours des années 90, ils ont ajouté que cet individu est de manière croissante sommé d'être toujours plus performant, talonné par l'urgence, dans l'impossibilité de vivre des valeurs de long terme (fidélité, engagement, loyauté) et qu'il peut tomber dans un sentiment d'inexistence.

Ces travaux ont apporté des éléments d'analyse sur l'individu contemporain et la pluralité identitaire qui le caractérise. Mais ils sont souvent peu soucieux de validation empirique et tendent à universaliser certaines tendances repérées dans les classes moyennes et supérieures des pays occidentaux.

Le bien être est-il une nouvelle manière d'envisager le confort ? En tout état de cause, le marché du bien être ne concerne pas seulement la diététique, la beauté, les thérapies ou le tourisme... : ici, un projet immobilier à Vaise



La contrainte est-elle le revers de la protection ?

Les cadres sociaux restent structurants

La tendance à l'individualisation reste contenue par la force que gardent les cadres et les déterminismes sociaux. Des clivages essentiels entre classes, en fonction des catégories de la société salariale, mais aussi en fonction de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique, continuent à se manifester sur le plan des modes de vie, de travail, des valeurs, des modèles d'accomplissement (Bosc 2001). Cela relativise très fortement la thèse d'une « société d'individus ». Par exemple, l'homogamie continue à prévaloir dans le choix du conjoint (moins de 6% des filles d'ouvriers vivent avec un cadre) ; l'enfant d'un ouvrier a peu de chance d'accéder à une profession située à l'autre bout de l'échelle sociale, et il y a toujours des rapports collectifs de domination qui ne se réduisent pas à des interrelations entre les personnes (Castel 2003).

L'autonomisation dissimule de nouvelles contraintes

Par ailleurs, l'autonomisation va de pair avec de nouvelles contraintes, qui relativisent fortement la tendance : par exemple dans le champ du travail, l'autonomisation des salariés depuis les années 1980 (ils déclarent être moins soumis à leurs supérieurs hiérarchiques, intervenir plus librement pour régler des incidents...) s'accompagne de contraintes accrues dans le rythme de travail (Paugam 2003). L'affaiblissement des cadres sociaux renforce la soumission aux pressions dominantes et place l'individu en situation de plus grande vulnérabilité.

Autre exemple, l'autonomie croissante des adolescents s'est accompagnée de pressions grandissantes dans le sens de micro-conformismes : manières de s'habiller dans l'enceinte du lycée, maîtrise des codes langagiers, comportements filles/garçons. Les différences individuelles par rapport à ces modèles sont paradoxalement mal vécues, porteuses d'exclusion. Il semble y avoir un lien entre la moindre capacité à trans-

mettre des modèles de comportement de la part du monde adulte et l'accroissement des consignes qui recréent de la norme au sein des groupes de pairs (Pasquier). On retrouve une tendance similaire dans la diversification des goûts au sein d'une même classe sociale. Cela signifie que la conquête de liberté individuelle est largement un leurre, dans la mesure où de nouvelles formes d'imposition, peu visibles car ne passant pas par des discours d'autorité, recréent des contraintes collectives. Dans ces processus, les logiques marchandes jouent un rôle croissant (produits ciblés sur des « styles de vie », renouvellement constant de l'offre, effets de mode, etc).

Individualisme + affaiblissement des cadres sociaux = instabilité et souffrance

Le collectif et l'individuel ne sont pas opposés historiquement ; Emile Durkheim, père fondateur de la sociologie, a montré que c'est le développement de l'Etat-nation qui a créé les conditions politiques, sociales, juridiques, d'émergence de l'individualisme moderne. C'est à travers des cadres collectifs que l'individu a acquis des droits de plus en plus étendus à disposer de lui-même. Cela signifie que pour exister en tant qu'individu, il faut des supports collectifs. Or, l'extension continue de l'individualisme l'a fait basculer du registre de l'émancipation à celui de la fragilisation, de la nostalgie de l'unité.

La souffrance psychique accompagne la hausse de la vulnérabilité individuelle (réelle ou ressentie). L'insécurité est à la fois liée à la perte des grands référents qui expliquent les buts de l'existence et à la précarisation des conditions de vie, les incertitudes du travail (insécurité professionnelle, peur de ne pas trouver ou de perdre son travail), les positions de plus en plus provisoires... Pour certains auteurs, l'incertitude, la démotivation, les dépressions et les addictions forment le revers du « gouvernement de soi » (Ehrenberg, 2002).

Paradoxalement, cette insécurité ressentie fait que les individus en appellent de plus en plus à un Etat dont ils cherchent par ailleurs à se déprendre (Kokoreff, Rodriguez 2004), ou encore à la religion.

Vente d'antidépresseurs et consultations pour des raisons psychiques (France – 2003)

2,4 millions de personnes consomment quotidiennement des psychotropes (antidépresseurs, anxiolytiques ou somnifères)
Les psychotropes viennent en 2 ^{ème} position dans les ventes après les antalgiques dans les prescriptions
274 000 personnes consultent chaque jour un spécialiste, dont une fois sur deux pour des troubles psychologiques et mentaux
Source : Le Point, « un jour en France » 13.01.2005, n°1687

La crise d'identité ou la « névrose de classe »

De Gaulejac (1999) parle de « névrose de classe » quand les conflits et les ruptures qu'affrontent l'individu (absence de statut déterminé, promotion ou régression, « déplacement social »), font écho à des conflits plus personnels.

Le fait que l'ordre des places soit mouvant et instable permet certes la mobilité, mais confronte l'individu à l'insécurité.

Le besoin de se situer (« trouver une situation », « avoir une bonne place... ») devient un enjeu existentiel fondamental.

Une demande de lien social renforcée

Expression d'un idéal ou vecteur de changement ?

Depuis les années 1990, on assiste en France à une demande sociale forte de « lien », de partage et d'unité. La question est de savoir si cette demande est susceptible de transformer le champ des pratiques car « les individus ne veulent pas, pour autant, en payer le prix qui consisterait à diminuer leur liberté » (De Singly 2003). « Plus le sujet s'impose au centre de sa propre existence, plus les communautés se désarticulent dans les faits, plus elles rêvent avec nostalgie aux enveloppements sociaux et aux systèmes de valeur perdus » (Kaufmann 2004).

L'exemple de la jeunesse illustre bien cette contradiction : on remarque en son sein la dissociation entre un idéal affiché (tournant autour de la solidarité) et la réalité des pratiques et comportements des jeunes : sur valorisant les cercles de l'intimité, ils manifestent une indifférence accrue à la société globale et aux problèmes sociaux (Economie et humanisme 2003). Ils sont à la fois plus tolérants et plus indifférents.

Des formes de solidarité et de partage qui s'affirment

L'aspiration à des liens plus forts et le souci de l'intérêt général se traduisent dans les faits : intérêt pour ce qui a trait au partage (38 % des consommateurs disent tenir compte des engagements de citoyenneté des entreprises lorsqu'ils achètent des produits : Credoc 2002), importance de l'activité associative bénévole, renouveau communautaire dans la religion, pratique du don, sport en groupe...

Pour les sociologues, la participation à des rituels festifs renforce chez les participants le sentiment d'appartenance à une communauté. Partant de là, l'appétit des jeunes pour les grands rassemblements festifs est-il l'indice de leur désir de vivre dans une société plus intégrée socialement ?

Une demande d'ordre et de sécurité

Le « retour à l'ordre moral » des années 1990, avec l'affirmation croissante de l'attachement aux principes d'autorité, d'ordre et de fidélité dans le couple (surtout chez les jeunes) est une manifestation de la contre-tendance. En schématisant, les sondages indiquent que les Français considèrent que la transgression (sexe, violence, incivilités...) est allée trop loin ; ils demandent davantage d'ordre et de sécurité (Mermet 2004).

La liberté de ne pas être dérangé !

Sur cette question, les enquêtes réalisées depuis le début des années 1990 soulignent deux tendances qui éclairent la transformation de l'individualisme contemporain :

- Une adhésion croissante à la valeur de liberté individuelle quand le choix n'engage que la stricte vie privée de la personne (acceptation croissante de l'homosexualité, de l'euthanasie, du divorce, de l'avortement, du suicide) ;
- et une demande plus forte de régulation des comportements quand ils mettent en cause d'autres personnes. Cette demande n'est pas nécessairement liée au souci du bien commun. Elle pourrait s'expliquer au contraire par la préoccupation de préserver sa liberté individuelle et de ne pas être « gêné » (soi, sa famille, ses amis) par l'« autrui dérangeant ».

Les différentes formes de don en France

Don en argent	Un foyer fiscal sur 5 déclare des dons (2003, Observatoire du don et du mécénat)
Don en temps	12 millions de bénévoles (1999)
Don en matière de santé	1,4 millions de donneurs de sang par an / 3400 personnes reçoivent un don d'organes (rein-foie-cœur) / Plus de 10 000 mamans donnent leur lait aux prématurés (données 2003)

La quasi-disparition de la condamnation morale

Pensez-vous qu'est injustifiable... ?	1981	1990	1999
L'homosexualité	62	52	32
L'euthanasie	41	35	22
Le divorce	28	23	15
L'avortement	36	33	25
Le suicide	59	53	48

Source : G. Decourt, Economie & Humanisme, 2002



Une société plus fragmentée et des inégalités fortes, mais plus fines

L'homosexualité acquiert une reconnaissance juridique et sociale en s'appuyant sur une conception élargie des droits de l'Homme



Les enjeux juridiques de la reconnaissance de la vie conjugale homosexuelle

La reconnaissance publique de la vie conjugale homosexuelle par le Pacs signifie que l'Etat ne donne plus de critère a priori pour le contrat fondateur d'une vie à deux, hormis le libre consentement et l'interdiction de la polygamie.

Il est possible que l'homoparentalité soit reconnue à moyen terme, pour les mêmes raisons que pour le Pacs (le seul critère retenu étant qu'un enfant a besoin pour s'épanouir d'être aimé et d'être reconnu comme une personne). L'homoparentalité reste néanmoins aujourd'hui sujet à des blocages juridiques et à de vifs débats dans les sphères politiques et sociales.

Différenciations de sexe et de groupes d'âge : l'art des nuances

Les deux grands facteurs de différenciation que sont le sexe et l'âge font apparaître des lignes de clivage moins tranchées que par le passé.

La différenciation homme/ femme reste forte

Elle reste forte et structurante en termes de rôles respectifs et de pratiques, mais elle diminue en tendance, dans certains domaines : moindre différenciation dans le monde du travail (diplômes, trajectoires professionnelles), dans les comportements d'activité, dans les usages sexués de l'espace ; affaiblissement des normes régissant les interdits, les rôles familiaux, les loisirs. On note par exemple une moindre différenciation des images respectives de l'homme et de la femme par rapport aux relations amoureuses (les femmes sont de plus en plus actives lors de la rencontre, de la séduction, de l'acte sexuel), ou encore la moindre différenciation dans le mode de vie des enfants, garçons et filles, dans les produits consommés, les activités.

Au contraire, l'orientation sexuelle (hétéro/homosexualité) tend à s'affirmer, aussi bien dans le cas de l'homosexualité masculine que féminine. La liberté de définir son orientation sexuelle est de plus en plus acceptée.

L'âge et l'appartenance à une génération sont déterminants

Ils déterminent largement les opinions et comportements dans de nombreux domaines. Contrairement au passé, la variable de la génération est devenue un facteur explicatif plus pertinent que l'origine sociale dans le rapport à la culture. Mais la différenciation est plus nuancée qu'autrefois, en raison de l'individualisation et de la diversification du parcours des âges. La société industrielle avait créé un cycle de vie ternaire, jeunesse, vie adulte et vieillesse, toutes trois définies par rapport au travail. Ce cycle est remis en question avec une plus grande flexibilité des âges, liée aux mœurs.

Le franchissement d'échelons par le biais d'initiations rituelles est aussi de moins en moins perceptible. L'entrée dans la vie active et dans la retraite sont moins qu'autrefois des frontières nettes entre deux âges de la vie. Des phases intermédiaires au statut incertain sont apparues. Entre la jeunesse et l'âge adulte, un système d'exclusion sélective condamne une partie de la jeunesse à accepter des emplois précaires ou mal payés. A la fin de la vie active, les statuts intermédiaires entre celui d'actif et celui de retraité se sont multipliés (invalidité/longue maladie, chômage, préretraite). L'homogénéisation de la jeunesse par la scolarisation massive est relativisée par l'« éducation à plusieurs vitesses » et le fossé que suscite la possession ou non d'un diplôme du supérieur.

Des inégalités moins fondées sur des logiques de classes

Les nuances et différences entre classes et groupes socio-économiques sont plus fines, ce qui rend moins facilement saisissable la structure sociale. Globalement, on relève une baisse des différenciations entre les groupes sociaux, avec des frontières moins marquées, et une hausse des différenciations (et des inégalités) à l'intérieur des catégories socio-professionnelles (CSP).

La pauvreté baisse, mais se transforme

Si l'on mesure les inégalités en termes de revenu et de patrimoine, la France occupe une place moyenne et assez stable sur l'échelle des inégalités de revenu. L'écart entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches est de 3,54 (Merrien 2003). Après une période (1968-1984) de forte diminution des inégalités de revenus (mais aussi en termes d'accès aux biens d'équipements, aux loisirs, aux soins, au système éducatif), les inégalités se sont stabilisées. Depuis le début des années 1980, l'amélioration concerne en particulier les salaires minimums, qui ont doublé entre 1978 et 1998, et la situation des personnes âgées. En revanche, les actifs salariés voient globalement leurs revenus stagner. La France évite le creusement des inégalités relevé au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis grâce à un effort redistributif accru (prestations : RMI, APL, API, APE). Les prélèvements et transferts ont un impact considérable dans le processus d'égalisation. En 2003, les 20% les plus modestes de la population ont vu leur niveau de vie initial (revenus d'activité et de remplacement¹) augmenter de 53% par ce biais (Insee 2004).

Les inégalités de patrimoine reflètent et amplifient les inégalités de revenu. Elles sont bien plus fortes que celles des revenus salariaux (10% des ménages possèdent 46% du patrimoine total).

La pauvreté tend à baisser sur le long terme. La proportion d'individus vivant sous le seuil de pauvreté atteint 6,1% en 2003 (3,6 millions de personnes) contre 15% en 1970. (Insee 2004).

Sans contester ces chiffres, de nombreux observateurs de la vie sociale se basent sur leur expérience de terrain ou sur d'autres indicateurs pour relativiser cette analyse : à leurs yeux, pauvreté et inégalités se sont accrues depuis 20 ans. Pour le montrer, ils prennent en compte l'accès au logement, à la santé, à l'emploi (ce que fait par exemple l'indicateur synthétique de pauvreté BIP 40). Cela signifie qu'il existe un débat et des controverses sur les manières de mesurer pauvreté et inégalités.

Par ailleurs, la pauvreté se transforme et frappe désormais les plus jeunes alors qu'elle frappait les plus vieux. Elle concerne une fraction des travailleurs (on estime à un million le nombre de « travailleurs pauvres »), des chômeurs et des familles monoparentales, et suscite davantage d'inquiétude.

Des inégalités qui se figent, voire se renforcent dans certains domaines

La tendance générale à l'égalisation sociale s'est ralentie depuis le milieu des années 1980 (la rupture est généralement située vers 1984). Le risque de rester fixé sur les inégalités existantes est d'autant plus important que la mobilité sociale s'est progressivement ralentie depuis les années 1960.

La fragmentation des classes sociales

Soumise à un processus d'émiettement, la classe ouvrière est de moins en moins homogène. Etre ouvrier n'est plus comme il y a 40 ans un statut envié. Les classes moyennes (techniciens, employés, cadres, professeurs) sont encore plus hétérogènes. Les différenciations s'opèrent en particulier entre « classes moyennes d'Etat » et « classes moyennes des entreprises », « classes moyennes cultivées » et « classes moyennes éloignées de la culture lettrée ». Les fractions les plus démunies des classes moyennes ne peuvent éviter de se mélanger progressivement aux classes modestes (d'où des réactions politiques). En revanche, le groupe social des cadres s'affirme, même si le statut de cadre se banalise à mesure que gonflent les effectifs de ce groupe (« le cadre perd sa valeur de différenciation » selon Renaud Sainsaulieu). La distance s'accroît entre les cadres « ordinaires », eux-mêmes plus proches des salariés intermédiaires et les cadres d'état-major.

L'« ascenseur social » est en panne

Certes, la mobilité sociale s'est accrue fortement depuis 1953 : un fils a moins de probabilité de faire partie de la même CSP que son père (35% en 2003 contre 50% en 1953, pour les hommes âgés de 40 à 59 ans). Mais depuis les années 80, l'« ascenseur social » est en panne. Les chances de mobilité sociale d'un individu dépendent de plus en plus du niveau de diplôme atteint, lui-même fortement lié au statut social d'origine.

¹ Pensions de retraite, allocations de chômage, pensions d'invalidité, indemnités journalières.

Vers une « lutte des âges » ?

Pour la première fois dans l'histoire récente, les générations nées depuis les années 1960 ne sont pas assurées de connaître un destin égal ou meilleur que leurs parents. Certains auteurs ont défendu l'idée que les principales inégalités ne sont plus entre les classes sociales mais entre les générations, ce qui laisse présager une « lutte des âges » à venir.

Les tensions entre les groupes d'âge vont certainement croître, mais il paraît peu fondé d'y voir le nouveau moteur de la conflictualité sociale. Les inégalités sont plus grandes à l'intérieur d'une même génération (selon les CSP) qu'entre les générations.

De plus, la solidarité des âges l'emporte aujourd'hui sur la lutte des âges : au sein des familles, les échanges sont importants et profitent désormais aux générations descendantes.

Chômage et inégalités salariales

Les inégalités salariales atteignent 25% dans le privé (contre 36% en 1950).

A tout âge, les femmes sont aussi plus fortement touchées par le chômage que les hommes : en 2002, le taux de chômage des femmes s'établit à 10,1%, contre 7,9% pour les hommes.

Source : Observatoire des inégalités

² Néanmoins, la question de la différence des pratiques culturelles (les cadres vont plus à l'opéra ou au musée des beaux-arts que les ouvriers...), est souvent pensée en termes d'inégalités, alors que l'on pourrait y voir d'abord la résultante des différenciations sociales et culturelles, suscitant ensuite des problèmes d'inégalités.

Les registres de l'inégalité

L'observation de certains indicateurs amène certains auteurs à évoquer une « restructuration sociale » depuis la fin des années 1990. Plusieurs tendances lourdes sont repérées :

- Dans la formation des sortants du système éducatif, les inégalités se creusent à nouveau entre CSP depuis le milieu des années 1990 (Maurin 2004). 62% des élèves recrutés aux grandes écoles sont des enfants des cadres supérieurs, contre 5% pour les enfants d'ouvriers (Les Echos, 24 juin 2005).
- Les frontières se maintiennent dans l'accès aux biens socialement sélectifs (week-ends, vacances, livres, services directs aux particuliers, aides à la famille). Les enquêtes de Louis Chauvel (2001) sur l'accès aux « services élaborés » battent en brèche l'hypothèse d'une homogénéisation des modes de vie.
- L'accès à la culture « savante » est stable depuis 30 ans, ce qui traduit l'absence de démocratisation culturelle. Les pratiques culturelles opposent cadres et professions libérales d'un côté et artisans, commerçants, agriculteurs et ouvriers de l'autre².
- Les inégalités restent fortes devant la mort : les cadres et professions libérales peuvent espérer connaître 20,5 ans de retraite en moyenne, contre 14 ans pour les ouvriers.
- L'utilisation du temps fait apparaître de fortes inégalités : les cadres compensent en partie leur surcharge de travail en achetant le temps des autres.
- Les inégalités de capital social s'accroissent, avec un appauvrissement des catégories populaires (lié en particulier au déclin du mouvement ouvrier et des structures qui le représentent, pourvoyeurs d'intégration sociale, de ressources d'éducation populaire, de tourisme social) et à l'opposé une hausse du capital social dans les catégories moyennes et supérieures (Chauvel 2003).
- Aux inégalités traditionnelles se greffent de nouvelles inégalités liées aux conditions de l'épanouissement de soi et au statut dans l'emploi. La précarité et la souffrance au travail sont des critères de différenciation sociale parmi les salariés (Paugam 2003).

Les inégalités hommes-femmes tendent à se réduire

Un rééquilibrage au profit des femmes

Sur le long terme une dynamique de rééquilibrage s'opère au profit des femmes. Cette dynamique transforme en profondeur la vie sociale. La femme n'est plus la « possession » de l'homme. Elle a été libérée des interdits la concernant. Elle n'est plus marginalisée quand elle a divorcé ou vit seule avec enfants. Elle a conquis citoyenneté et droit de vote, a accompli la révolution contraceptive durant les années 1970 et dispose du droit à disposer de son corps.

Sur le plan de l'emploi, le niveau scolaire et universitaire des femmes est plus élevé que celui des garçons depuis les années 1970. Les femmes ont conquis l'autonomie économique, leur statut professionnel ne dépendant plus de leur statut d'épouse (une femme salariée n'est plus la « femme » d'un commerçant, ou d'un agriculteur). Leur taux d'activité professionnelle (80% pour les femmes de 25 à 49 ans), se rapproche de celui des hommes. Alors que l'on comptait 6,7 millions de femmes et 12,6 millions d'hommes actifs en 1962, les chiffres sont respectivement de 12,5 et 14,6 millions en 2003. Les femmes sacrifient de moins en moins leurs aspirations personnelles (8 femmes sur 10 conservent leur travail après la naissance du premier enfant et s'y maintiennent durant les 3 années qui suivent). Leur ascension sociale se traduit aussi par le fait que la catégorie des cadres est celle qui se féminise le plus fortement (les femmes constituent 36% des cadres et professions intellectuelles et supérieures, contre 16% en 1962) et par un rapprochement des salaires masculins et féminins.

Mais les emplois restent très sexués

Néanmoins, il n'y a pas d'effet automatique de la féminisation du monde du travail sur la réduction des inégalités professionnelles. L'ascension sociale des femmes est encore freinée pour des raisons culturelles.

Dans les filières d'enseignement, une forte ségrégation se maintient entre les filles qui s'orientent d'abord vers les lettres et les sciences humaines, et les garçons dans les disciplines scientifiques et techniques. La part des filles stagne dans les filières d'excellence.

Sur le marché du travail, les femmes restent très peu nombreuses au sein des cadres dirigeants (on retrouve cette caractéristique dans les élites politiques : en 2003, 12% des députés sont des femmes) ; le lien entre le diplôme et la carrière diffère donc selon les hommes et les femmes.

Ensuite, les emplois féminins se sont diversifiés, mais la tendance est doublement relativisée. D'une part, les femmes restent concentrées dans les métiers et secteurs traditionnellement féminins : employées de la fonction publique, des entreprises de commerce, personnels de services au particulier, institutrices et professions intermédiaires de santé (60% en 2002). D'autre part, une dualisation s'opère : la poussée des femmes s'observe à la fois aux échelons supérieurs et dans les emplois précaires, notamment dans l'emploi partiel contraint. 60% des 5 millions d'emplois non qualifiés sont occupés par les femmes en 2001 ; en 2002, 84% des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes). On ne peut néanmoins associer de manière trop schématique travail féminin et précarité : les femmes occupent aussi la majorité des emplois les moins précaires, dans le salariat du secteur public.

Enfin, et cela introduit la question de la ségrégation urbaine, les femmes subissent dans les quartiers les plus pauvres une oppression multiforme (rapport asymétrique dans le couple globalement plus fort qu'ailleurs, violences conjugales, contrôle des jeunes filles). Cette oppression n'est pas spécifique à ces quartiers mais est renforcée par les effets de la paupérisation et des référents identitaires mobilisés par certaines minorités ethniques et religieuses. Des jeunes femmes se sont mobilisées récemment contre cette oppression, dans le sens d'une demande d'autonomie et de liberté (mouvement « Ni putes, ni soumises ») (Bulut, Poggi 2004).

Le renforcement de la ségrégation spatiale

Le mélange est évité

La ségrégation est la forme la plus poussée de la division sociale de l'espace et le produit d'un processus de séparation, d'évitement, voire de mise à l'écart, volontaire ou subi.

Les tendances ségrégatives se sont sensiblement renforcées depuis le milieu des années 1980. On assiste à une concentration géographique des ménages selon leur profil socio-économique, et ce aux deux extrémités de la hiérarchie sociale. Ce sont néanmoins les classes supérieures qui produisent le plus de ségrégation (Préteceille 2003, Maurin 2004, Madoré 2004). Elles s'agrègent en excluant les autres catégories des espaces les plus valorisés. Ce processus est initiateur de la dynamique d'ensemble de la ségrégation.

Dans le même temps, le taux de chômeurs a augmenté plus fortement de 1990 à 1999 dans les zones urbaines sensibles qu'ailleurs (de 18,9 à 25,4%).

Pour autant, la thèse très commune d'une hausse très importante des inégalités et de la ségrégation socio-économiques au niveau local n'est pas confirmée par les données statistiques. Selon Eric Maurin qui a exploité les données de l'enquête Emploi Insee, les clivages territoriaux sont à peine plus élevés aujourd'hui qu'il y a 15 ans.

Des logiques d'évitement renforcées

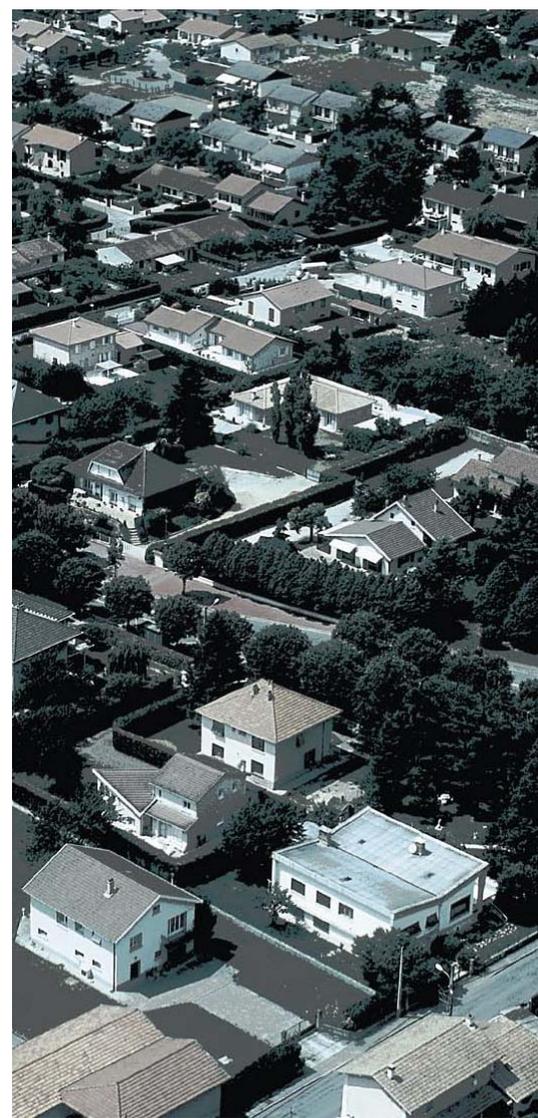
On relève pourtant une extension des logiques de séparation, d'évitement, de rejet : frontières de voisinages durcies, défiance croissante entre groupes, appropriation privée de certaines parties de l'espace public attestent de cette extension.

La séparation se produit à la fois par la « relégation » des cités d'habitat social et de leurs habitants, notamment les personnes étrangères ou issues de l'immigration, par la séparation plus discrète par péri-urbanisation (les classes moyennes cherchent à y éviter la proximité avec les « exclus » des cités et à trouver un espace sécurisé, à leur image), et par la gentrification chez les classes supérieures. La promiscuité avec le « peuple » est souvent évitée moins pour l'habitat que pour la scolarité des enfants.

On a pu relever l'apparition d'une « sorte d'urbanisme affinitaire par souci de se séparer de ceux qui représentent un risque et non plus tant de s'en distinguer, comme dans la société pyramidale » (Donzelot 2003, Maurin 2004).

Par ailleurs, la ségrégation ethnique est plus forte que la ségrégation sociale. C'est manifeste dans l'habitat, et plus encore dans les établissements scolaires. On manque cependant d'indicateurs fiables pour mesurer l'évolution de cette forme de ségrégation. En cause, le droit français qui interdit à la statistique de mesurer l'origine ethnique et religieuse sur des territoires restreints.

Quand l'habitat pavillonnaire côtoie celui des « cités », les barrières symboliques sont renforcées par les habitants



Un pluralisme culturel et religieux croissant, porteur de tensions

La France est de fait de plus en plus multiculturelle et pluriconfessionnelle. Elle doit affronter des tensions liées aux demandes de populations issues de l'immigration et à l'importance du fait discriminatoire.

L'immigration, une réalité mal intégrée

Les problématiques de l'immigration ont changé

Les questions posées par l'immigration ont changées. Le passage d'une immigration de travail à une immigration de peuplement, puis la sédentarisation des immigrés, font que naissent aujourd'hui des enfants dont les parents sont eux-mêmes nés ou ont grandi en France, et qui acceptent mal le discours sur les « nécessaires efforts d'intégration » qu'il leur faudrait accomplir.

Ce changement de nature des problématiques n'a été que tardivement pris en compte par les institutions, d'où un décalage avec la réalité des besoins exprimés par les populations immigrantes et des défauts d'intégration largement liés aux politiques menées : politique du logement ayant suscité une forte ségrégation urbaine, système scolaire qui n'est pas assez parvenu à leur servir d'« ascenseur social », accès à l'emploi problématique (rapport Seguin 2004)... Les échecs des politiques d'intégration, mais aussi la mise en avant sans application réelle du principe d'égalité, suscitent un renforcement du ressentiment et des logiques communautaires, à l'opposé de l'idéal républicain.

Mentionnons en particulier l'absence de prise en compte des aspirations des populations issues de l'immigration qui a suscité la disparition des associations citoyennes nées dans les quartiers et leur remplacement par des associations culturelles au début des années 1990, vecteur d'affirmation d'une identité musulmane ; la faible intégration de personnes issues de l'immigration dans les partis politiques traditionnels qui pour-

rait susciter la création de partis ethniques ; des entraves au bon exercice des cultes minoritaires qui a favorisé l'extension des comportements radicaux ; l'enseignement des langues d'origine laissé à des associations ou aux pays d'origine, plutôt qu'aux établissements scolaires...

Une intégration sociale et économique contrariée

Le contexte joue ici un rôle considérable : l'intégration économique et sociale des immigrés et de leurs enfants a subi l'atonie du marché du travail et l'effet des restructurations industrielles. Elle est aussi contrariée par l'importance des discriminations, les faibles niveaux scolaires, de formation et de qualification professionnelle, et la ségrégation urbaine.

Malgré ces blocages, des avancées dans l'intégration se mesurent à l'accès à la nationalité française, aux unions mixtes (entre Français et étrangers) et au rôle malgré tout positif de l'école.

Un modèle d'intégration remis en question

Le mode d'intégration qui prévaut en France est de type assimilationniste : est visée « l'adhésion complète de l'étranger par une conversion des mentalités et des comportements aux normes et modes de vie de la société d'accueil » (Costa-Lascoux 1989). Les difficultés à intégrer les populations issues de l'immigration ont amené à questionner ce « modèle ». Pour les uns, ce modèle reste pertinent : ce sont les moyens publics mis en œuvre pour l'intégration qui sont insuffisants ; pour les autres, ce modèle occulte la réalité de la diversité ethnique de la population française, au nom du principe de l'unité de l'État-nation (Poutignat, Streiff-Fenart 1995). Cela pose aux moins deux problèmes.

Une société de plus en plus pluriculturelle :

les chiffres

La France compte 3,3 millions d'étrangers (près de 6% de la population) et environ 4,3 millions d'immigrés (1999). La proportion des étrangers dans la population a baissé depuis les années 1990 (de 9% entre 1990 et 1999) en raison des naturalisations intervenues (550 000). 2,9 millions d'immigrés vivent en couple ou à la tête d'une famille monoparentale (en tout 6,9 millions de personnes dans ces familles). A l'immigration espagnole et portugaise d'après guerre, puis maghrébine et subsaharienne à partir des années 1950 a succédé plus récemment une diversification des pays d'origine. De 1990 à 1999, les plus fortes hausses de populations étrangères concernent les personnes originaires d'Afrique subsaharienne (43%), les Asiatiques (35%), les Turcs (16 %) et les Maghrébins (6 %). La part des immigrants venus d'un pays de l'Union Européenne est en baisse constante depuis un quart de siècle. Ils représentaient 57 % de la population étrangère en 1975, 45 % en 1999.

Source : Données Insee

Cette posture est souvent ressentie comme un dépouillement de ce qui constitue une partie de l'identité individuelle (langue, religions, traditions culturelles...). Ce modèle empêche aussi de penser de manière objective et sereine les réalités sociologiques qui concernent ce qu'ailleurs en Europe on appelle les « groupes minoritaires ».

Des réussites inégales selon les pays d'origine

La position sociale des populations d'origine immigrée est globalement caractérisée par le cumul d'inégalités. Les réussites sont inégales selon les pays d'origine : manifestes pour l'immigration d'Europe du Sud et du Sud-est asiatique, moindres pour les Maghrébins, les Turcs et les Africains qui cumulent des handicaps socio-économiques et les préjugés les plus hostiles d'une partie de la société (Silberman, 2003). Les immigrés portugais, du sud-est asiatique et même turcs disposent d'un capital social (avantages liés à l'insertion dans des réseaux communautaires) plus important et d'une meilleure protection contre le chômage (rôle des petites entreprises du bâtiment, réseaux et « ethnic business ») que les immigrés des courants algérien et marocain, davantage touchés par les restructurations industrielles.

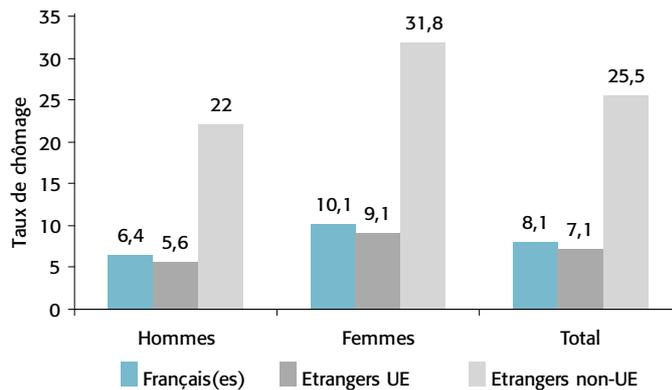
Si l'on ajoute à la dynamique de transmission des inégalités des parents aux enfants, on peut soutenir l'hypothèse de l'infériorisation durable d'une partie de l'immigration d'origine maghrébine et de courants plus récents (plus de 70% des immigrés des courants algérien, marocain et turc n'ont aucun diplôme).

Les discriminations « raciales » dans l'emploi sont fortes

Les discriminations « raciales » sont spécialement perceptibles dans le domaine du travail, qui historiquement est en France le creuset principal des processus d'intégration des immigrés.

Les taux de chômage en France des étrangers ressortissants d'un pays hors UE sont, en moyenne, plus de trois fois supérieurs à celui des nationaux français, ceci à niveau de formation égal (enquête Emploi Insee 2001). Le taux de chômage des femmes étrangères (hors UE) est le double de celui des hommes étrangers. Cela indique que les processus de discrimination raciale et sexuelle se conjugent.

Taux de chômage selon l'origine ethnique en France en 2001



source : Enquête Emploi de l'Insee, mars 2001

Taux de chômage selon l'origine ethnique et en fonction du diplôme dans le Grand Lyon en 1999

Taux de chômage	CAP	Bac général	Bac +3 et au-delà
Etrangers (ayant une nationalité de l'UE)	11%	15%	7%
Etrangers (ayant une nationalité hors de l'UE)	31%	35%	23%
Français par acquisition (de nationalité antérieure de l'UE)	12%	12%	7%
Français par acquisition (de nationalité antérieure hors UE)	25%	22%	16%
Français de naissance	12%	10%	7%

source : Discriminations « raciales » et politiques antidiscriminatoires, Grand Lyon (2003)



La référence à l'islam dans l'espace public engendre la crainte du « communautarisme » dans l'opinion. Pourtant, les Français musulmans adhèrent très largement au principe de laïcité

Le risque d'ethnisation du social

L'idéologie du métissage décline

La rhétorique du métissage est en régression, de même que celle du « droit à la différence », aujourd'hui perçu de plus en plus fortement comme la porte ouverte au communautarisme. En revanche, la discrimination sur la base de la couleur de peau ou du patronyme suscite une prise en compte grandissante de la part de l'Etat et des partenaires sociaux.

L'usage des catégories ethniques se banalise

C'est dans le cadre de la définition des « quartiers » que les stéréotypes ethniques sont le plus utilisés dans les discours. Dans les années 1980, le discours concernant ces quartiers est passé du registre de la marginalité sociale à celui de l'immigration. Le fossé est croissant entre le principe républicain qui ne prend pas en compte les différences de race, d'origine et de religion et les classifications sauvages qui sont utilisées pour désigner les personnes et les groupes (Rinaudo 1999). De nombreux sociologues ont montré que ce que l'on percevait comme une montée du communautarisme traduisait d'abord cette extension de la lecture ethnique des rapports sociaux.

Le modèle universaliste de la citoyenneté est remis en question

Les évolutions actuelles des politiques publiques témoignent d'un certain trouble dans la manière d'affronter les problèmes dits « communautaires ». Est en jeu, la question de la reconnaissance d'identité de groupes, que ce soit sur la base de leur genre, de leur origine ethnique, de leur appartenance religieuse, de leur langue, de leur orientation sexuelle. Parmi les phénomènes contribuant à reconnaître des citoyens en fonction d'une dimension de leur identité, mentionnons le débat sur la parité comme mode d'accès des femmes à la représentation politique de 1996 à 2002³. Puis l'évolution engagée dans le sens de l'« action positive » depuis la fin des

années 1990 (« emplois jeunes » sélectionnés préférentiellement sur la base de leur résidence dans les banlieues défavorisées), ou encore la lutte contre l'homophobie. Cela remet en question le modèle français de la citoyenneté qui ne reconnaît formellement aucun droit particulier à des individus du fait de leur appartenance à des communautés spécifiques.

Néanmoins, la crainte répandue du « communautarisme » amène souvent à confondre des revendications d'ordre distinct. Contrairement aux revendications de « droit à la différence » (être reconnu dans son identité), les revendications à l'égalité (mettre fin à une discrimination) ne sont pas, en principe, pourvoyeuse d'un communautarisme. Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) ne consacre aucun droit à la différence, mais est une revendication pour l'égalité des droits, comparable à celle qui donna le droit de vote aux femmes. Il ne donne aucun statut juridique à la communauté homosexuelle, mais incarne au contraire la lutte d'individus refusant que leur appartenance à un groupe leur interdise un traitement égal aux autres citoyens français. Pour autant, et c'est un paradoxe, ce type de mesure peut aussi être considérée comme une forme de reconnaissance publique d'une identité spécifique.

Une demande croissante de visibilité des cultes en lien avec une problématique de reconnaissance

Le pluralisme religieux s'accroît en France : si 62% des croyants sont encore catholiques, on observe une part croissante des adeptes des autres religions. L'islam concerne 6% de la population, soit environ 5 millions de musulmans, auxquels s'ajoutent un million de protestants, un peu moins d'un million de juifs, 600 000 bouddhistes...

Dans les différents cultes (islam, églises dérivées du protestantisme, mouvements catholiques, judaïsme) on perçoit une recherche croissante de visibilité. C'est par exemple la volonté de contribuer au débat social et le refus

³ La révision de la Constitution par la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 a inscrit le principe de parité : la loi favorise « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » (art. 3) ; les partis politiques « contribuent à la mise en œuvre de ce principe » (art 4).

d'enfermer la foi dans la seule sphère privée. Les multiples professionnels des services collectifs sociaux et éducatifs sont ainsi confrontés à une revendication de dérogation des règles communes au nom de traditions religieuses ou culturelles (islam, judaïsme). Dans de tels cas, l'enjeu identitaire tend à se substituer à celui de la liberté de croyance (Champion 1999) puisque la recherche de visibilité traduit une volonté de reconnaissance de ces populations dans ce qui constitue une partie de leur identité.

La laïcité « à la française » est confrontée à d'autres modèles

Le rapport de l'islam à la République est identifié comme le principal défi adressé à la laïcité républicaine depuis la fin des années quatre-vingt. Rappelons que la laïcité pose, en principe, la complète séparation de l'Église vis-à-vis de l'État et la neutralité de l'État dans son traitement des religions, aucune n'étant officielle, toutes étant autorisées et protégées dans leur exercice. L'« affaire du foulard » à l'automne 1989 (trois jeunes filles portant le foulard avaient été expulsées à Creil, dans la banlieue nord de Paris) a révélé la divergence entre deux grandes interprétations de la laïcité dans la société française. La conception libérale de la laïcité met l'accent sur la garantie de la libre expression de chacun que permet la laïcité. Elle s'exprime dans la pratique juridique, où le juge tient compte de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme qui protège la liberté d'opinion, « même religieuse » et l'exercice effectif du culte, dès lors qu'il ne trouble pas l'ordre public. L'espace européen de la liberté religieuse « tire » la laïcité dans le sens de cette conception. Elle tend cependant à être supplantée, ces toutes dernières années, par une approche qui voit en la laïcité un moyen de contrer l'affirmation publique des appartenances religieuses, et oppose laïcité et religion (loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école).

Il faut en effet noter que des phénomènes convergents remettent en cause la laïcité et la mixité dans l'espace public. A l'école, ce sont les multiples cas où des élèves musulmans refusent de travailler en classe quand une image de nu leur est présentée, quand il s'agit d'étudier des œuvres de Molière ou de Voltaire, la Shoah ou la Bible, de suivre des cours de sciences de la vie, d'éducation civique, d'éducation physique. C'est encore les pratiques ségrégatives à la cantine (jeunes musulmans et jeunes juifs séparés...). Ces problèmes ne touchent pas seulement l'école mais tous les champs de la vie sociale, comme l'armée (lors des journées d'appel, les jeunes filles refusent d'accomplir des gestes de premiers secours sur un garçon), ou l'hôpital (des hommes refusent que leurs femmes ou leurs filles soient soignées par un médecin de sexe masculin).

Néanmoins, il semble que l'on ne puisse pas considérer que la France fait face à une « menace islamique » : les éléments de l'islam fondamentaliste seraient ultra-minoritaires au sein de la population musulmane française.

Un défi : construire le « bien commun » et concrétiser davantage la valeur d'égalité

Un enjeu majeur est aujourd'hui celui de la construction du bien commun, parfois contre les intérêts individuels ou catégoriels. Les questions posées par le maintien voire le renforcement des inégalités des chances et des ressources entre les individus sont éminemment importantes dans une société qui pose l'égalité comme valeur centrale, et « explosive » sur le plan politique. C'est en particulier le cas des discriminations des populations issues de l'immigration.

Des pistes à explorer

Comment construire un cadre commun alors que les individus poursuivent des intérêts contradictoires ?

L'incapacité de l'ensemble des êtres humains à contrôler ensemble leur destin pourrait constituer un véritable problème pour les années à venir : « Une autonomie qui s'autodétruirait sans cesse parce qu'en réduisant constamment les possibilités de construction d'un cadre commun, elle rendrait les choix individuels de plus en plus insignifiants » (Jacquemain 2002). Le sociologue prend un exemple trivial dans le champ de la consommation : les consommateurs auront un choix accru de cosmétiques dans les supermarchés, mais plus de moyens de réduire le poids des supermarchés dans leurs vies.

L'extension du droit des individus n'amène pas nécessairement davantage de démocratie

On remarque aussi que la production normative privilégie de plus en plus la situation des personnes : montée en puissance du droit du malade par rapport à l'institution médicale, des droits de l'élève par rapport à l'institution scolaire... Mais s'agit-il d'une reconfiguration des institutions autour de l'individu, porteuse de démocratisation et de davantage de prise en compte de l'individu singulier, comme le suppose Kaufmann (2002), ou au contraire d'une progression de l'intérêt individuel par rapport aux nécessités de la vie collective, comme le soutiennent Kokoreff et Rodriguez (2004) ? Cette seconde hypothèse est validée par la montée des revendications individuelles, les exigences individuelles se présentant comme autant de droits. Cela suscite la fragmentation de l'intérêt général en une multitude d'intérêts singuliers dont l'Etat s'efforce d'assurer l'articulation. On peut y déceler l'absorption du citoyen par l'individu.

Une meilleure articulation à trouver entre individualisme et exigences de la vie collective

L'extension de l'individualisme et l'individualisation suscitent le développement de conceptions fragmentées et personnalisées de l'intérêt particulier et des idéaux collectifs. Elle engendre des phénomènes de non-intégration, de rejet des traditions, de relativisation des valeurs, des normes et des manières d'agir.

On ne peut néanmoins considérer que l'individualisme conduise à la dissolution de la vie collective, car tout est une question d'articulation. Dans les pays du nord de l'Europe, l'individualisation de la société est avancée alors même que le sentiment d'appartenance sociale reste fort, caractérisé par la richesse de la vie associative, le civisme et la confiance dans les institutions. Par exemple, 96% des Suédois sont membres d'au moins une association en 1999. Dans ce pays, le civisme au volant est une tradition.

Autonome, mais responsable : vers des configurations inédites ?

Sans que la dynamique de recherche d'autonomie personnelle ne soit remise en cause, va-t-on assister à davantage de concrétisation de la valeur de solidarité (en tête des valeurs des jeunes) ? Cela pourrait susciter une articulation inédite entre ce qui découle de l'individualisme et le souci du bien commun. Par exemple, en achetant une « voiture propre », on reste autonome et consommateur, mais on est prêt à payer un coût supplémentaire car on considère que ce type de voiture coûte moins cher à la collectivité en termes de pollution, de risques pour la santé et de nuisances. Comment encourager ce type d'arbitrage qui articule autonomie et souci du bien commun ? Les leviers sont-ils plutôt du côté de la responsabilisation du citoyen, de la fiscalité ou de la psychologie de l'apparence (rouler dans une telle voiture participe à la production d'une image de soi).

De nouvelles pistes pour combattre les discriminations à l'emploi

Pour favoriser l'intégration et prévenir les discriminations des personnes issues de l'immigration, des mesures récentes ont été adoptées : création d'une Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, contrat d'accueil et d'intégration proposé à toute personne désirant s'installer durablement sur le territoire, élaboration dans chaque région d'un programme d'intégration des populations issues de l'immigration. La loi du 30 décembre 2004 porte création de la haute autorité de lutte contre les discriminations.

Néanmoins, les avancées nécessitent des mesures concrètes et bien définies. A la suite d'une journée de débats prospectifs sur le thème des discriminations « raciales » organisée par le Grand Lyon, quelques pistes d'actions avaient été proposées (Cédiéy 2003). Cela consiste par exemple à mettre en place des « missions égalité » dans les établissements publics, administrations, grandes entreprises, pour veiller à la prise en compte des exigences concrètes du principe d'égalité dans le recrutement, les carrières, etc. Une autre piste consiste à promouvoir et aider l'accès à la fonction publique en général, et en particulier l'accès à la fonction publique territoriale, des Français immigrés et « issus de l'immigration », à travers un ciblage des quartiers de la politique de la ville. Si l'accès à la fonction publique territoriale se fait essentiellement par voie de concours, il existe aussi des possibilités d'accès par voie de recrutements directs. Une politique d'« action positive » pourrait faire en sorte que les critères et les procédures de recrutement à ces postes reconnaissent par exemple les aptitudes concrètes sans survaloriser les diplômes, que soient adoptés si nécessaire des objectifs quantitatifs quant au nombre ou au pourcentage de candidatures, voire de recrutements, en provenance des zones urbaines sensibles de la politique de la ville. C'est ce qu'ont commencé à faire de grandes entreprises publiques (EDF-GDF ou La Poste) et privées (AXA, Schneider, Suez, etc.).

La ségrégation scolaire, talon d'Achille de l'égalité républicaine

La ségrégation scolaire sur une base ethnique est encore plus importante que la ségrégation de l'habitat, car le choix des familles tend à accroître le contraste entre les établissements. Or, l'école déterminant largement le niveau d'entrée dans la vie professionnelle, cette forme de ségrégation compromet la mobilité sociale, réduit le degré d'ouverture des destins individuels, et donc mine à sa source la valeur d'égalité.

Deux grands modes d'actions pourraient permettre de contrer la ségrégation scolaire : la redéfinition de la carte scolaire afin de renforcer la mixité sociale et limiter la possibilité de choix et de dérogation, quitte à y intégrer les établissements privés, et le renforcement d'une politique de discrimination positive en faveur des établissements populaires pour leur faire atteindre un niveau de performance équivalent aux autres. Dans un tel cas, les familles des classes moyennes ne verraient plus de bonnes raisons de quitter les établissements situés dans les quartiers défavorisés. Néanmoins selon François Dubet, aucune de ces solutions prise isolément n'est satisfaisante. La première renforcerait probablement les clivages territoriaux et on connaît mal la capacité de la deuxième à compenser les inégalités sociales dans l'école.

Il paraît en revanche intéressant de combiner ces solutions et de prendre en compte des voies innovantes. Pour désamorcer les enjeux stratégiques du lieu de résidence par rapport à la question du destin scolaire, il est envisageable de réformer les modes d'accès aux filières les plus prestigieuses.

Une solution est expérimentée depuis 1997 dans les Etats du Texas, de Washington et de Floride. Ces états ont instauré l'obligation pour les universités, qui pour schématiser sont l'équivalent des grandes écoles françaises, d'admettre les élèves figurant dans les 10% les mieux classés de chaque lycée (Sabbag 2002). L'application d'un tel dispositif en France susciterait sans doute un tollé. Mais, faire en sorte que les établissements situés dans les quartiers en politique de la ville aient le même pourcentage de reçus aux grandes écoles que les prestigieux lycées du Parc ou des Chartreux à Lyon, provoquerait certainement une augmentation de la mixité scolaire, puis par effet induit, une plus forte mixité résidentielle au sein de l'agglomération lyonnaise.

Une solution plus connue consiste à réduire le nombre d'élèves par classe en fonction de l'appartenance sociale et ethnique des élèves. C'est le principe partiellement appliqué dans les Zep mises en place en 1982. L'économiste Thomas Picketty (2004) a démontré que le nombre d'élèves par classes a une influence décisive sur la réussite scolaire : à budget constant, une réduction de la taille des classes dans les établissements défavorisés aurait un effet sensible sur les résultats, alors qu'une légère augmentation des effectifs dans les autres écoles ne pénaliserait pas les élèves de ces dernières. Cette hypothèse reste cependant très discutée : d'autres études indiqueraient pour leur part que les effets des réductions d'effectifs seraient quasiment nuls...

Ressources mobilisées

Individualisme/individualisation

Beck U. - Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités . Lien social et politique, 1998, n° 39

Bréchon P. - Les individualismes en Europe . Projet, septembre 2002, n° 271

Corcuff Ph. - La question individualiste .- Latresne : Ed. Le bord de l'eau, 2003

De Singly F. - Les uns et les autres : quand l'individualisme crée du lien .- Paris : Armand Colin, 2003

Dumont L. - Essais sur l'individualisme : une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne .- Paris : Seuil, 1983

Ehrenberg A. - Nervosité dans la civilisation : du culte de la performance à l'effondrement psychique . Le Débat, mars-avril 2002, n° 119

Jacquemain M. - La raison névrotique : individualisme et société .- Bruxelles : Ed. Labor, 2002

Kaufmann J.-C. - L'invention de soi. Une théorie de l'identité .- Paris : Armand Colin, 2004

Lahire B. - La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi .- Paris : Ed. de la Découverte, 2004

Maffessoli M. - Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés post-modernes .- Paris : La table ronde, 2002

Paugam S. - La société démocratique face aux inégalités . Cahiers français, mai-juin 2003, n° 314

Rochefort R. - Modes de vie . Projet, septembre 2002, n° 271

Valadier P. - La morale après l'individualisme . Projet, septembre 2002, n° 271

Inégalités entre classes sociales et CSP

Bosc S. - Stratification et classes sociales : la société française en mutation ? .- Paris : Nathan, 2001

Bouffartigue P. (dir.) - Le retour des classes sociales : inégalités, dominations, conflits .- La Dispute, 2004

Castel R. - Le brouillage des classes sociales, in : Classes sociales : retour ou renouveau ? .- Ed. Syllepse et Espace Marx, 2003

Chauvel L. - La société démocratique face aux inégalités . Cahiers français, 2003, n° 314

Dubet F. - Les inégalités multiples .- Paris : Ed. de l'Aube, 2001

Merrien F.-X. - La société démocratique face aux inégalités . Cahiers français, mai-juin 2003, n° 314

Paugam S. - Les nouvelles inégalités entre salariés . Cahiers français, mai-juin 2003, n° 314

Intégration, discrimination « raciale »

Cédié E. - Les discriminations raciales .- Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération, Grand Lyon, juin 2003

Poutignat Ph., Streiff-Fenart J. - Théories de l'ethnicité .- Paris : PUF, 1995

Rinaudo C. - L'ethnicité dans la cité : jeux et enjeux de la catégorisation ethnique .- Paris : L'Harmattan, 1999

Sabbag D. - Universités américaines : la fin des préférences raciales . Critique internationale, octobre 2002, n° 17

Inégalité hommes/femmes

Barraud C. - La distinction de sexe dans les sociétés : un point de vue relationnel . Esprit, mars-avril 2001, n° 3-4

Boisson M., Verjus A. - La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004) .- CAF, 2004 (coll. Dossier d'étude, n° 62)

Bulot C., Poggi D. - Droit de cité pour les femmes .- Paris : Les éd. de l'Atelier, 2004

Laqueur Th. - La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident .- Paris : Gallimard, 1992

Inégalité selon les âges

Bourdieu P. - La jeunesse n'est qu'un mot, in : Questions de sociologie .- Paris : Minuit, 1981

Gaullier X. - Pour un new deal entre générations. Ages mobiles et générations incertaines . Esprit, octobre 1998

Lenoir R. - La construction sociale de la catégorie d'âge .- Initiation à la pratique sociologique .- Paris : Dunod, 1989

Majnoni d'Intignano B. - Vers la lutte des âges . Commentaire, 1998, vol. 21

Ségrégation urbaine

Donzelot J. - La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification . Esprit, mars-avril 2004, n° 3-4

Fitoussi J.-P., Eloi L., Maurice J. - Ségrégation urbaine et intégration sociale . [en ligne] .- Conseil d'Analyse Economique du Premier Ministre, février 2004 (coll. Rapport) . Disponible sur : www.cae.premier-ministre.gouv.fr/rapports/45.htm (consulté en 2005)

Jaillet M.-C. - L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes . Esprit, mars avril 2004, n° 3-4

Maurin E. - Le ghetto français : enquête sur le séparatisme social .- Paris : Seuil/La République des idées, 2004

Préteceille E. - Lieu de résidence et ségrégation sociale . Cahiers français, mai-juin 2003, n° 314

Généralités

Economie & Humanisme, Grand Lyon - Les valeurs dans la société française : enquêtes, commentaires, débats .- Lyon, 2002

Galland O., Lemel Y. (dir.) - La nouvelle société française : trente années de mutations .- Paris : Armand Colin, 1998

Guillebaud J.-C. - Le goût de l'avenir .- Paris : Seuil, 2003

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) - France, portrait social 2004-2005 .- Paris : 2004

Kokoreff M., Rodriguez J. - La France en mutations : quand l'incertitude fait société .- Paris : Ed. Payot, 2004

Mermet G. - Francoscopie 2005 .- Paris : Larousse, 2004